

## RÈGLEMENT N° 2014-304

### RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 2007-102– AGRANDISSEMENT D'UNE AIRE D'AFFECTATION COMMERCIALE DANS LA BAIE DES SEPT-ÎLES

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-102 intitulé « *Plan d'urbanisme* » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'amender ledit plan d'urbanisme afin d'agrandir la zone 513 C pour corriger une conséquence de la refonte des règlements d'urbanisme survenue en 2007;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Guylaine Lejeune pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2014;

**POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

- 1- Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;
- 2- Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme »;
- 3- Le règlement n° 2007-102 est modifié afin d'agrandir une aire d'affectation commerciale "C" à même une aire d'affectation forestière "F" située en bordure de la baie des Sept-Îles, le long du corridor commercial de la route 138, et ce par l'ajout d'une partie du lot 3 213 201 du cadastre du Québec;
- 4- L'extrait du plan d'affectation du sol, feuillet C, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du plan d'urbanisme n° 2007-102 est joint en annexe «A» du présent règlement pour en faire partie intégrante;
- 5- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 14 juillet 2014
- **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** le 23 juillet 2014
- **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 13 août 2014
- **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 8 septembre 2014
- **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 22 septembre 2014
- **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 28 novembre 2014
- **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 10 décembre 2014
- **PUBLICATION D'UN RÉSUMÉ** le 10 décembre 2014
- **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 28 novembre 2014

**Règlement n° 2014-304 (suite)**

(signé) Réjean Porlier, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

---

Greffière

